

LES ABONNEMENTS

MONDIAL ASSISTANCE VOYAGES

Mondial Assistance a créé un ensemble de garanties d'assistance aux personnes, spécialement adaptées au voyage :

- voyages ponctuels → formule temporaire
- voyages fréquents → formule annuelle

Selon vos besoins, vous pouvez compléter vos garanties en souscrivant les options suivantes :

- "assistance aux véhicules"
- "frais médicaux - plafond 1.000.000 F (152.449,01 €) TTC"

Formule Temporaire

Elle s'adresse aux personnes voulant entreprendre un voyage d'une durée de 1 jour à 6 mois consécutifs, avec ou sans véhicule, en France ou à l'étranger. Elle peut être utilisée en complément d'une couverture déjà existante.

Formule Annuelle

Elle s'adresse à une personne, un couple ou une famille, et permet d'être couvert toute l'année en France et pour tous les déplacements de 90 jours consécutifs maximum à l'étranger.

Si vous effectuez fréquemment des voyages, avec ou sans véhicule, la formule annuelle est particulièrement économique.

NOS AUTRES PRODUITS

Pour vos voyages d'affaires, l'abonnement Mondial Assistance Affaires comporte un ensemble de garanties spécifiques (assistance et assurance).

Si vous devez vous absenter plus de 6 mois consécutifs à l'étranger, l'abonnement Mondial Assistance Expatriés vous propose une couverture adaptée à vos besoins.

MONDIAL ASSISTANCE VOYAGES

LES GARANTIES DE BASE

L'ASSISTANCE AUX PERSONNES*

Si vous êtes malade ou blessé

- Nous organisons et prenons en charge votre transport jusqu'au service hospitalier proche de votre domicile.
- Nous prenons en charge les frais de voyage et d'hôtel (jusqu'à 2.100 F (320,14 €) TTC) d'un membre de votre famille se rendant à votre chevet, les frais d'hôtel de la personne se trouvant déjà sur place et restant à votre chevet en cas d'hospitalisation prolongée.
- Nous prenons en charge vos frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation engagés à l'étranger, jusqu'à 40.000 F (6.097,96 €) TTC.
- Nous organisons et prenons en charge le retour de vos enfants de moins de 15 ans au domicile d'un de vos proches. Les personnes qui vous accompagnent seront également ramenées à leur domicile.

En cas de décès

- Nous rapatrions le corps jusqu'au lieu d'inhumation en France métropolitaine.

Si vous devez rentrer plus tôt que prévu

- Nous organisons et prenons en charge votre retour en cas de maladie, accident ou décès d'un proche parent en France métropolitaine.

En cas de problème juridique à l'étranger

- Nous réglons la caution pénale pour vous à titre d'avance (jusqu'à 40.000 F (6.097,96 €) TTC) et prenons en charge les honoraires d'avocat (jusqu'à 5.000 F (762,25 €) TTC).

En cas de perte ou vol à l'étranger

(papiers d'identité, effets personnels, bagages)

- Nous vous ferons une avance financière à concurrence de 5.000 F (762,25 €) TTC.

Si vous souscrivez un abonnement Mondial Assistance Voyages formule Annuelle, vous bénéficiez de ces garanties pour tous vos séjours de 90 jours consécutifs maximum à l'étranger.

Si vous avez choisi la formule Temporaire, elles sont valables pour la durée souscrite.

● France métropolitaine ● Etranger

*Franchise kilométrique : 25 km du domicile

MONDIAL ASSISTANCE VOYAGES

L'OPTION VÉHICULE**

En cas de panne ou d'accident

- Nous prenons en charge le dépannage sur place ou le remorquage jusqu'à 1.000 F (152,45 €) TTC.

Si vous avez besoin de pièces détachées

- Nous vous envoyons en urgence les pièces indispensables, introuvables sur place.

Si le véhicule est immobilisé suite à une panne ou un accident (suivant le temps nécessaire aux réparations)

- Nous participons à vos frais d'hôtel (jusqu'à 1.200 F (182,94 €) TTC) ou nous vous rapatrions.
- Nous transportons votre véhicule de l'étranger jusqu'à un garage proche de votre domicile en France métropolitaine.
- Si votre véhicule est réparé sur place et s'il a moins de 5 ans, un chauffeur vous le ramènera. Dans les autres cas, nous mettons à votre disposition un titre de transport pour retourner le chercher.
- Nous prenons en charge, dans la limite de 30 jours, les frais de gardiennage dans l'attente du rapatriement de votre véhicule.

Si votre véhicule a été volé

- Nous prenons en charge vos frais d'hôtel pendant les 2 premiers jours (jusqu'à 1.200 F (182,94 €) TTC), puis mettons à votre disposition les moyens de rentrer chez vous ou de continuer votre voyage.
- Une fois votre véhicule de moins de 5 ans retrouvé, il sera rapatrié par un chauffeur. S'il a plus de 5 ans, nous mettons à votre disposition un titre de transport pour retourner le chercher.
- Nous prenons en charge les frais de gardiennage de votre véhicule dans l'attente de son rapatriement (limite : 30 jours), le transport jusqu'au garage le plus proche du domicile s'il doit être réparé ou les frais d'abandon de l'épave.

Votre caravane bénéficie des mêmes prestations et de garanties spécialement adaptées, sans supplément de prix.

● France métropolitaine ● Etranger

** Sans franchise kilométrique

Ce document n'est pas contractuel.

L'OPTION FRAIS MÉDICAUX

Particulièrement utile dans les pays où les frais médicaux sont élevés, cette option couvre pour 1.000.000 F (152.449,01 €) TTC à l'étranger (sauf en Algérie) les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation, engagés au cours de tous vos voyages de 1 à 90 jours consécutifs pour la formule Annuelle et de 1 jour à 6 mois pour la formule Temporaire (en fonction des dates de souscription de l'option).